

LA STÉNOGRAPHIE AU PALAIS.

ELLE y trône toujours, comme elle régnera bientôt partout.

Seuls, les anciens sténographes officiels disent que, par suite de leur remplacement, elle a perdu de son efficacité, de sa rapidité d'action.

Rien d'étonnant, car les anciens sténographes ont tout intérêt à faire croire que la transcription des témoignages, au Palais de Justice de Montréal, se fait moins bien qu'avant ; mais ce qui pouvait être vrai, il y a quelques semaines, ne l'est plus aujourd'hui.

En effet, les nouveaux sténographes ont eu le temps — disons le mot — de bien s'asseoir, de mettre de côté toute gêne inévitable au début, et tout marche comme avant, au Palais, si ce n'est que les anciens, les despotes, regrettent mortellement de s'être crus trop forts.

Quant aux incompetents, la discussion qui s'est faite dans la presse quotidienne a prouvé qu'il y en a de part et d'autre.

Toutefois, il nous faut ajouter que, non-seulement les nouveaux sont aussi capables, en sténographie, que leurs trop ambitieux aînés, mais qu'ils ne le cèdent en rien, pour l'arrangement et la parcimonie ; mais revenons-en à ce qui regarde l'intérêt public et qui a amené la destitution des anciens sténographes officiels : diminution dans le coût de la sténographie.

Ce n'est assurément pas parce que le *Sténographe Canadien* le disait que l'honorable procureur-général Archambault a tenu ferme, mais ce n'en est pas moins ce que nous soutenions et nous le félicitons de son attitude.

Si bien, que les anciens sténographes en sont réduits à demander qu'on laisse les avocats libres de choisir leurs sténographes, tant parmi les anciens que parmi les nouveaux. Certes, c'est là, la vulgarisation de la sténographie, ce que le *Sténographe Canadien*, à l'instar de ses confrères de France et d'autres pays, a encore prêté et ce qui doit nécessairement arriver ; mais les anciens ont mauvaise grâce à demander ce qu'ils n'auraient jamais voulu concéder aux autres, avant la piètre grève qu'ils ont faite.

Il devra s'écouler encore quelque peu de temps avant que les avocats puissent choisir leurs sténographes, comme ils choisissent aujourd'hui leurs clercs, sans autre examen que celui que tout homme fait lui-même subir, a n'importe qui se présente à lui, pour obtenir de l'emploi, et d'ici-là, nous le répétons fortement, le gouvernement ne doit pas céder, comme on dit, un seul pouce de terrain.

Nous répétons aussi qu'il doit tout faire pour aider à la vulgarisation de la sténographie, hâter le moment où tout étudiant pourra servir de sténographe, en cour, à ses patrons et devancer même les gouvernements étrangers, dans ce but à atteindre ; but de progrès qui devra être atteint dans le premier quart du vingtième siècle.

Félicitations sincères à M. C. J. Magnan, qui vient de faire l'acquisition de *l'Enseignement primaire*, en remplacement de son fondateur, M. J.-B. Cloutier, et lui a fait subir de notables améliorations.

Le groupe que nous donnons en première page est une partie des élèves-sténographes qui fréquentent la première classe de l'École polytechnique de Montréal. Nos lecteurs le savent : le Plateau est une de nos premières institutions, non-seulement de Montréal, mais du pays. Le personnel enseignant est composé de maîtres dont la valeur est incontestable. Le Plateau a toujours brillé au premier rang et les élèves qu'il a formés occupent aujourd'hui de très belles positions.

Voici les noms des élèves, en commençant par la rangée du haut et en suivant de gauche à droite : -- Edgar Reynolds, Auguste Grignon, Arthur Jetté, L. J. Archambault, Roméo Poirier, Alphonse LeBeuf, Ernest Maheu, E. Pelletier, J.-E. Lamarque, C. Dussault, Henri Grenier, Edouard Lecompte, Em. Robin, Clarence Gagnon, Rodolphe Brunet, André LeBeuf. Nous donnerons le fac-simile de leur écriture dans un prochain numéro.